



Traité Chabbath

Michna 1 - Chapitre 2

במה מדליקין, ובמה אין מדליקין: אין מדליקין לא בלכש, ולא בחוסן, ולא בכלך, ולא בפתילת האידן, ולא בפתילת המדבר, ולא בירוקה שעל פני המים. לא בזפת, ולא בשעווה, ולא בשמן קיק, ולא בשמן שריפה, ולא באליה, ולא בחלב. נחום המדי אומר, מדליקין בחלב מבושל; וחכמים אומרים, אחד מבושל ואחד שאינו מבושל, אין מדליקין בו

Avec quoi (quelles matières) [peut-on] allumer [les lumières de Shabbat] et avec quoi (lesquelles) ne [peut-on] pas allumer ? On n'allume pas avec de la laine de cèdre, ni avec des fibres de lin, ni avec des déchets de soie, ni avec de la laine de saule, ni avec la « mèche du désert » (fibres d'orties), ni avec de la mousse qui est sur l'eau ; ni avec de la poix, ni avec de la cire, ni avec de l'huile de Qiq, ni avec de l'huile « devant être brûlée », ni avec de la graisse de queue [de mouton], ni avec du 'hélèv (du suif). Na'houm de Mède dit : on [peut] allumer avec du 'hélèv cuit. Et les Sages disent : qu'il soit cuit ou non, on n'allume pas avec.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions